



N° 400 – 2022 FF

## ARRÊTÉ DUMAIRE

**Le Maire de La Ville de LONGWY :**

**VU** Les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de la livraison de sujets de Noël pour les festivités de fin d'année place Leclerc, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant la circulation dans la Commune.

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** Mardi 15 novembre 2022, la circulation de tout véhicule sera interdite de 07h00 à 12h00 dans l'Avenue Albert 1<sup>er</sup> entre le Bar de la Place et le Crédit Mutuel.

**ARTICLE 2 :** Mardi 15 novembre 2022, la circulation sera inversée dans l'Avenue Albert 1<sup>er</sup> pour permettre l'acheminement du matériel entre 7h00 et 12H00.

**ARTICLE 3 :** La circulation sera interdite sur la portion avenue de Saintignon au niveau des travaux de découverte de la Chiers actuellement en cours le temps de la livraison ; une déviation sera mise en place par les services technique de la ville.

**ARTICLE 4 :** La signalisation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 5 :** la police Municipale accompagnera la société de transport sur toute la durée d'installation.

**ARTICLE 6 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune.

**ARTICLE 8 :** Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANCY 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 9 :** Monsieur Le Maire de la Commune de LONGWY, Messieurs le Commissaire de Police de LONGWY et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**FAIT A LONGWY, LE 08 NOVEMBRE 2022  
POUR LE MAIRE,**

**L'Adjointe aux travaux et à la proximité  
Ivrie BALON**